

COMMUNE DE TUBIZE

Province du
Brabant wallon

Arrondissement de
Nivelles

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX
des délibérations du Conseil Communal**

Séance du : 24/05/2007

Présents : MM. LANGENDRIES - Bourgmestre, président;
ROSENOER, DERNIES, LENS, PLUCHART, ZOCASTELLO, D'ORAZIO - Echevins; MINNE, ANTHOINE, SOUDAN,
BORREMANS, WEGNEZ, DELCOURTE, JANUTH, DEFRAINE, PICALAUSA, PIRSON, MOHDAD, DE WOLF,
JADIN, ANGILLIS, WAUTIER, FERIAER, HULSMANS, PIRON, LOUVIGNY, KIBASSA-MALIBA – conseillers.
VOIRY – Secrétaire communal, ff.

Objet n°5710854: 421/161-02 - Redevance pour la vente de pavés

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Considérant que la Commune récupère régulièrement des pavés lors de divers travaux de voirie;

Considérant que les pavés peuvent être cédés à des habitants de la Commune, dans l'état où ils se trouvent, à enlever par leurs soins;

Vu la situation financière de la Commune;

Sur proposition du Collège;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1. – La redevance pour la vente de pavés s'élève à 0,35 € pièce pour les petits pavés et 0,40 € pièce pour les gros pavés.

Article 2. – La redevance est payable par la personne qui introduit la demande lors de l'introduction de cette demande.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire (s) Voiry.

Le Président (s) Langendries.
